

Quant à moi, comme c'est le cas pour la population même de Cap-Chat, je serais très malheureux de voir cette ville quitter la circonscription de Matane pour être annexée à celle de Gaspé. Monsieur l'Orateur, j'espère ardemment que les commissaires réviseront leurs décisions et feront en sorte que Cap-Chat puisse rester dans la circonscription électorale de Matane. On se rappellera sans doute il y a quelques années que Cap-Chat était dans la circonscription de Gaspé et il est malheureux à mon sens qu'une municipalité soit ballottée à tous les dix ans d'une circonscription à une autre. Cela empêche de créer un sentiment d'appartenance.

De nouveau j'insiste pour que les commissaires révisent cette partie de leur rapport. Deuxièmement, monsieur le président, après avoir lu très attentivement le rapport des commissaires, consulté les Statuts refondus de la province de Québec, et plus particulièrement le chapitre 5 des Statuts refondus de 1964, puisque le rapport se réfère à cette loi de la province de Québec, je dois dire que la description de la circonscription de Matane est assez obscure. Par exemple, il n'est pas très clair, suivant la description que donnent les commissaires, que les paroisses de Saint-René, Saint-Jean Vianney, Sainte-Paule, Saint-Nil se trouvent dans la circonscription fédérale de Matane. D'autant plus que ces paroisses, dans le projet qui a été présenté en juin 1975, devaient aller dans la circonscription de Gaspé, et je voudrais m'assurer qu'elles sont bien dans la circonscription fédérale de Matane.

Troisièmement, je pense que, dans le projet de la nouvelle circonscription fédérale de Matane, il faudrait exclure les deux paroisses de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs et de Saint-Charles-Garnier. Comme tout le monde le sait, pour se rendre à ces deux municipalités, il faut passer par Saint-Gabriel qui est, elle, dans la circonscription de Rimouski, et ces deux municipalités sont à 27 milles de Sainte-Angèle de Mérici, qui serait le point le plus rapproché de la circonscription fédérale de Matane.

On n'a qu'à regarder la carte pour constater qu'il est anormal qu'on veuille passer par Saint-Gabriel dans la circonscription de Rimouski pour se rendre à ces deux municipalités, d'autant plus qu'elles se trouvent à l'extérieur de la circonscription de Matane, mais leurs affinités et leur histoire sont reliées à la circonscription de Rimouski. La meilleure preuve réside dans le fait que le député fédéral actuel de la circonscription de Rimouski lui-même désire voir ces deux municipalités rester dans la circonscription fédérale de Rimouski.

D'autre part, monsieur le président, je voudrais faire écho à une demande que j'ai souvent entendue dans ma circonscription, savoir, s'il est normal d'appeler cette circonscription Matane, alors qu'il faudrait, en toute justice, qu'elle s'appelle Matapédia-Matane. Je ne sais pas pour quelle raison, avant que j'aie l'honneur de représenter cette circonscription on avait adopté une loi pour abandonner le nom «Matapédia». Lorsqu'on examine la configura-

tion de cette circonscription, on constate qu'il existe deux parties bien distinctes: La région qui longe la côte et celle qui est dans la vallée.

● (2210)

Et je trouve qu'il faudrait absolument revenir à l'ancien nom et l'appeler la circonscription de Matapédia-Matane. Je n'ai jamais considéré que j'étais le député de la ville de Matane, mais celui de toute une circonscription. J'ai prêté serment de ne pas donner la préférence à une paroisse plutôt qu'à l'autre et, autant je comprends la population de la ville de Matane d'être fière que la circonscription porte le nom de leur ville, autant il faut se rendre à l'évidence que ce nom-là ne rend pas justice à la population de la vallée pour laquelle je suis également le député.

Or, je recommande fortement que nous revenions à l'ancien nom, celui de la circonscription de Matapédia-Matane qui répondrait aux exigences des deux groupes qui forment la population de la circonscription. La ville de Matane est sans doute le chef-lieu de la circonscription. Elle a 13,000 habitants. Mais lorsqu'on regarde la population de la nouvelle circonscription, soit environ 67,000, il ne faut pas oublier qu'il faut rendre justice à tout le monde et le député doit résister à la tentation de favoriser un coin plutôt qu'un autre. J'ai consulté énormément de gens sur la question dans la circonscription, on m'a fait part de plusieurs noms de remplacement, si on n'aime pas les noms composés, des noms comme Mitis, Metis, D'Amours, Kent, Fraser, Des Monts, Du Golfe. On parle évidemment également à Matane d'un des personnages les premiers qui a habité cette région, le sieur Mathieu D'Amours de Chaufour; et nous avons déjà à Matane l'école D'Amours, le barrage D'Amours, le sieur D'Amours. D'autres insisteraient plutôt sur le nom de famille qui serait de Chaufour plutôt que de continuer avec le nom d'une ville qui ne reflète pas toutes les opinions et les gens qui habitent les 50 autres municipalités de la circonscription.

M. Alexandre Cyr (Gaspé): La circonscription de De Bané!

M. De Bané: J'entends mon collègue et ami de Gaspé qui également fait une certaine suggestion qui ne devrait pas être retenue. Or, je voudrais que cette question-là soit portée à l'attention des commissaires. Naturellement de tous ces noms-là, celui que je préférerais serait celui de Matapédia-Matane. Or je termine en insistant pour que les deux extrémités de la circonscription demeurent dans la circonscription, aussi bien la région de Causapscal, ville importante de la vallée et ville sœur d'Amqui de même qu'à l'autre extrémité est celle de Cap-Chat, ville extrêmement importante pour lesquelles, avec la coopération du gouvernement du Québec, j'espère que nous pourrions entreprendre bientôt deux projets d'importance qui percuteront, enfin, à cette population extrêmement vaillante de passer à travers la crise très grave qui la frappe depuis déjà plusieurs mois.